

IMPORTANT !

VACCINATION INFANTILE pour les maternelles 5 ans

(2 mois à 5 ans selon le calendrier habituel)



Si votre enfant n'a pas reçu son vaccin **avant la maternelle 5 ans**, vous devez communiquer avec le CLSC afin de prendre rendez-vous. La période de vaccination débutera vers la fin janvier.

Pour le secteur Amos et les environs : 819 732-3271 poste 4202
Pour le secteur de Barraute : 819 734-6571 poste 0.

Votre infirmière scolaire

SERVICE DE GARDE

Si vous êtes intéressés par le service de garde en milieu scolaire, la période d'inscription est prévue au printemps.

Pour plus d'information, communiquez avec la responsable du service de garde de l'école de votre enfant :

Barraute/Landrienne	819 727-9733 poste 6204
Christ-Roi / École alternative Harricana	819 732-6503 poste 5106
Sacré-Cœur / St-Viateur	819 732-8983 poste 5004
Saint-Félix	819 732-8983 poste 5209
Sainte-Gertrude	819 732-6503 poste 5106
Saint-Joseph	819 732-4226 poste 5209
Saint-Marc	819 732-2675 poste 5312
Saint-Mathieu	819 732-4226 poste 5209
Sainte-Thérèse	819 732-2675 poste 5312



SURVEILLANCE DU DINER

Disponible pour les enfants qui ne sont pas inscrits au SDG mais qui dînent à l'école. Vous recevrez l'information à la rentrée scolaire.

IMPORTANT !

VACCINATION INFANTILE pour les maternelles 5 ans

(2 mois à 5 ans selon le calendrier habituel)



Si votre enfant n'a pas reçu son vaccin **avant la maternelle 5 ans**, vous devez communiquer avec le CLSC afin de prendre rendez-vous. La période de vaccination débutera vers la fin janvier.

Pour le secteur Amos et les environs : 819 732-3271 poste 4202
Pour le secteur de Barraute : 819 734-6571 poste 0.

Votre infirmière scolaire

SERVICE DE GARDE

Si vous êtes intéressés par le service de garde en milieu scolaire, la période d'inscription est prévue au printemps.

Pour plus d'information, communiquez avec la responsable du service de garde de l'école de votre enfant :

Barraute/Landrienne	819 727-9733 poste 6204
Christ-Roi / École alternative Harricana	819 732-6503 poste 5106
Sacré-Cœur / St-Viateur	819 732-8983 poste 5004
Saint-Félix	819 732-8983 poste 5209
Sainte-Gertrude	819 732-6503 poste 5106
Saint-Joseph	819 732-4226 poste 5209
Saint-Marc	819 732-2675 poste 5312
Saint-Mathieu	819 732-4226 poste 5209
Sainte-Thérèse	819 732-2675 poste 5312



SURVEILLANCE DU DINER

Disponible pour les enfants qui ne sont pas inscrits au SDG mais qui dînent à l'école. Vous recevrez l'information à la rentrée scolaire.

LE TRANSPORT SCOLAIRE AU PRÉSCOLAIRE



Fonctionnement du transport scolaire

Le transport scolaire est un service gratuit offert de votre domicile à l'école selon les critères d'éligibilité de la politique relative au transport scolaire.

En milieu rural, votre enfant est automatiquement inscrit à l'adresse utilisée lors de son inscription à l'école. Le transport se fait avec le transport primaire. Les heures de passage approximatives se situent entre :

- villages : 6 h 50 et 7 h 50
- Amos (rural): 7 h 30 et 8 h 10

En milieu urbain (à Amos), l'inscription au transport se fait en juin via un lien envoyé par l'école. L'heure de passage se situe entre 8 h 20 et 8 h 50.

On demande aux parents des élèves à la maternelle d'être visibles pour le conducteur ou la conductrice lors du retour de l'enfant à la maison.

Les changements d'autobus pour une journée ne sont pas autorisés au CSSH, sauf exception pour un cas d'urgence. Pour toute autre demande de modification au transport scolaire, veuillez prévoir un délai d'au moins 5 jours ouvrables.

Le droit du choix de l'école ne permet pas d'exiger le transport scolaire à l'inscription et durant l'année scolaire.

Surveillez notre page web www.cssh.gouv.qc.ca. Vous y trouverez un supplément d'informations dans la section transport scolaire. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le Service du transport scolaire au 819 732-6561 au poste 1 (2242 ou 2233) ou par courriel : transport.scolaire@cssh.gouv.qc.ca

LE TRANSPORT SCOLAIRE AU PRÉSCOLAIRE



Fonctionnement du transport scolaire

Le transport scolaire est un service gratuit offert de votre domicile à l'école selon les critères d'éligibilité de la politique relative au transport scolaire.

En milieu rural, votre enfant est automatiquement inscrit à l'adresse utilisée lors de son inscription à l'école. Le transport se fait avec le transport primaire. Les heures de passage approximatives se situent entre :

- villages : 6 h 50 et 7 h 50
- Amos (rural): 7 h 30 et 8 h 10

En milieu urbain (à Amos), l'inscription au transport se fait en juin via un lien envoyé par l'école. L'heure de passage se situe entre 8 h 20 et 8 h 50.

On demande aux parents des élèves à la maternelle d'être visibles pour le conducteur ou la conductrice lors du retour de l'enfant à la maison.

Les changements d'autobus pour une journée ne sont pas autorisés au CSSH, sauf exception pour un cas d'urgence. Pour toute autre demande de modification au transport scolaire, veuillez prévoir un délai d'au moins 5 jours ouvrables.

Le droit du choix de l'école ne permet pas d'exiger le transport scolaire à l'inscription et durant l'année scolaire.

Surveillez notre page web www.cssh.gouv.qc.ca. Vous y trouverez un supplément d'informations dans la section transport scolaire. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec le Service du transport scolaire au 819 732-6561 au poste 1 (2242 ou 2233) ou par courriel : transport.scolaire@cssh.gouv.qc.ca